



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 8 octobre 2024 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Sont absents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière

9167-10-24

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9168-10-24

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2024 et de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 septembre 2024 et de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 ont été remis électroniquement le 4 octobre 2024 à tous les élus et élus ;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'il avaient été lus.

« Adopté »

9169-10-24

Adoption des comptes et salaires du mois de septembre 2024, ont été vérifiés par M. Jonathan Goupil, conseiller no 3 et M. Simon Mayer, conseiller no 4



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 199 696.46\$ ainsi que les salaires nets au montant de 31 256.67\$ du mois de septembre 2024, ont été vérifiés par M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4 et ils confirment que tout est conforme.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a (9) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Rodéo du camion
- Demande d'une soirée d'information publique par rapport au rodéo du camion

La période de questions commence à 20 h 11 pour se terminer à 20 h 35.

Dépôt des différents rapports et documents

- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Ado Adoption du Règlement # 195-08-2024 relatif à la taxation de la dégradation du paysage;
- 6.2 Autoriser la programmation de la fête de l'Halloween 2024;
- 6.3 Autorisation de la tenue de l'évènement Rodéo du Camion du Témiscamingue à Lorrainville; **Reporté**
- 6.4 Autorisation de vente du lot 5 686 293 – 78 rue Boutin;
- 6.5 Autorisation de la vente de la déneigeuse à trottoir Bombardier
- 6.6 Autorisation de réparation sur la rétrocaveuse;
- 6.7 Octroyer un contrat de déneigement 2024-2025, de gré à gré, conformément au règlement no 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle;
- 6.8 Octroyer un contrat de pavage, de gré à gré, conformément au règlement no 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle; **Reporté**
- 6.9 Autorisation pour faire les paiements mensuels récurrents par virement bancaire;
- 6.10 Prendre acte de la fin d'emploi de l'employé 13-0169;
- 6.11 Nomination d'une personne au comité de l'Office Municipal d'Habitation (OMH);
- 6.12 Décision sur le nombre de conseillers siégeant au conseil municipal de la municipalité de Lorrainville;
- 6.13 Autorisation de transfert de sommes au budget 2024;
- 6.14 Autorisation pour le dépôt de denrées non périssables;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- 6.15 Autorisation de déposer une demande de contingent pour la coupe de bois;
- 6.16 Adoption de programmes en matière de prévention et de sécurité incendie;
- 6.17 Autoriser la programmation du marché de Noël 2024 ;
- 6.18 Autorisation de déposer une demande au FRR pour le projet de la bibliothèque.

9170-10-24

Adoption du Règlement # 195-08-2024 relatif à la taxation de la dégradation du paysage

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 13 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte avec dispense de lecture et sans modification, le règlement # 195-08-2024 relatif à la taxation de la dégradation du paysage.

« Adopté »

9171-10-24

Autoriser la programmation de la fête de l'Halloween 2024

ATTENDU QUE le Comité événementiel de Lorrainville organise annuellement la fête de l'Halloween le 31 octobre;

ATTENDU QUE le Comité événementiel de Lorrainville souhaite organiser au Centre Richelieu, sa Maison hantée le 31 octobre de 18h à 20h30 ainsi qu'une danse de l'Halloween le 1^{er} novembre 2024 en soirée;

ATTENDU QU'il y aura une cinquantaine de bénévoles pour que cette journée soit un succès ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la fête de l'Halloween tel que proposée par le Comité événementiel mentionnée ci-haut et avise son assureur (la MMQ) ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le porte-à-porte de 18h à 20h le 31 octobre 2024.

« Adopté »



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Autorisation de la tenue de l'évènement « Rodéo du Camion du Témiscamingue » à Lorrainville

Reporté

9172-10-24

Autorisation de vente du lot 5 686 293 – 78 rue Boutin

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a mis en vente les terrains de la rue Boutin;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu et accepté une offre pour le lot 5 686 293 situé au 78 rue Boutin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la vente du lot 5 686 293 situé au 78 rue Boutin au montant de 15 000 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Edith Lebel et le maire, Jean Martineau a signé les documents de la transaction.

« Adopté »

9173-10-24

Autorisation de la vente de la déneigeuse à trottoir Bombardier

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite vendre la déneigeuse à trottoir Bombardier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la vente de la déneigeuse à trottoir Bombardier au montant de 3 500 \$.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale / greffière-trésorière, M^{me} Edith Lebel à signer les documents afférents à la vente.

« Adopté »

9174-10-24

Autorisation de réparation sur la rétrocaveuse

ATTENDU QUE la rétrocaveuse de la municipalité de Lorrainville est hors fonction et qu'elle requiert des réparations;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une soumission pour la réparation de la rétrocaveuse qui est présentement chez le concessionnaire Case à Val d'Or;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les réparations, tel que présentées dans la soumission, au montant de 11 374.02 \$. Le travail sera effectué par le concessionnaire Case, Terapro de Val d'Or;

QUE la dépense soit affectée au compte « Entretien véhicules – Voirie ».

« Adopté »

9175-10-24

Octroyer un contrat de déneigement 2024-2025, de gré à gré, conformément au règlement n° 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite donner un contrat de gré à gré pour le contrat de déneigement 2024-2025 conformément à son règlement n° 151-09-2018 et en vertu du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) et de sa Politique de gestion contractuelle adoptée par résolution du conseil municipal le 9 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le contracteur a avisé la municipalité que le tarif reste le même pour le contrat de déneigement 2024-2025;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 8 Contrats pouvant être conclus de gré à gré :

- c) *Fourniture de services (incluant les services professionnels) : Déneigement est compris.*

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 9 Rotation – Principes :

- a) *Le degré d'expertise nécessaire : Transport D. Barrette et Fils inc. détient une solide expertise au niveau de déneigement, il en fait depuis près de 35 ans et exécute plusieurs autres contrats ;*
- b) *La qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la municipalité : Le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est satisfait du service offert ;*
- d) *La qualité des biens, services ou travaux recherchés : Les travaux recherchés demandent beaucoup d'équipement et d'employés ce que Transport D. Barrette et Fils inc. offre ;*



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- g) *L'expérience et la capacité financière requises :*
C'est une compagnie bien établie depuis près de 35 ans avec de la relève ;
- h) *La compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché :* Étant donné qu'il est installé à Lorrainville le coût est plus bas pour la municipalité ;
- i) *Le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la municipalité :* Le fait qu'il est sur notre territoire nous donne un service immédiat, de meilleurs coûts et des emplois à Lorrainville ;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 10 Rotation – Mesures :

- d) *À moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4 : L'Annexe 4 a été remplie et fera partie du contrat ;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, pour toutes ces raisons, octroie le contrat de déneigement 2024-2025 à Transport D. Barrette et Fils inc. au montant de 108 500 \$ plus les taxes.

« Adopté »

Octroyer un contrat de pavage, de gré à gré, conformément au règlement n° 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle

Reporté

9176-10-24

Autorisation pour faire les paiements mensuels récurrents par virement bancaire

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville effectue des paiements récurrents chaque mois à certains de ces fournisseurs;

ATTENDU QUE ces paiements sont égaux chaque mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

4068



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le paiement des items prévus au budget ainsi que les paiements mensuels des fournisseurs suivants par virement bancaire :

Fournisseurs	Fourniture	Montant mensuel
ACCEO Transphère	Paiement avec carte - PG	Déjà en virement
ADN Communication	Alerte de masse	42.43 \$
Bell Mobilité / Télébec	Téléphones	Déjà en virement
Desjardins	Carte de crédit	Déjà en virement
Éthier Avocats	Récupération TPS TVQ	Selon la récupération
Eurofins Environex	Tests d'eau	1190.01 \$
Greenshield Santé	PAE	21.51 \$
Hydro-Québec	Électricité	Déjà en virement
MRCT	Quote-part	Selon les quotes-parts
Ministères du revenu Qc	Remises	Déjà en virement
Revenu Canada	Remises	Déjà en virement
OMH	Paiement annuel	Selon résolution
Orkins	Gestion parasitaire	121.30 \$
SAAQ	Immatriculations	Selon les véhicules
Xerox	Photocopieur	Selon contrat annuel

« Adopté »

9177-10-24

Prendre acte de la fin d'emploi de l'employé 13-0169

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a été avisé d'acte répréhensible de l'employé 13-0169;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines composé de trois élus municipaux, a été mis au courant de la situation et a pris une décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la fin d'emploi de l'employé n° 13-0169 en date du 24 septembre 2024.

« Adopté »

4069



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

9178-10-24

Nomination d'une personne au comité de l'Office Municipal d'Habitation (OMH)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de l'OMH afin de nommer une personne pour siéger sur son comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme Nathalie Goulet, conseillère n° 2 à siéger sur le comité de l'Office municipal d'Habitation.

« Adopté »

9179-10-24

Décision sur le nombre de conseillers siégeant au conseil municipal de la municipalité de Lorrainville

ATTENDU QUE le projet de loi 57, nouvelle disposition de la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives, permettant à une municipalité de moins de 2000 résidents de passer de six à quatre conseillers a été sanctionné le 6 juin 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit prendre une décision sur le sujet;

ATTENDU QUE cette décision sera effective lors de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025 pour 4 ans sans possibilité de modification en cours de mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend la décision d'avoir un conseil municipal de six (6) conseillers et conseillères.

« Adopté »

9180-10-24

Autorisation de transfert de sommes au budget 2024

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite redistribuer certains montants du budget 2024 qui n'ont pas été utilisés afin de combler certains manques;

ATTENDU QU'aucune dépense additionnelle ne sera générée;

4070



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le transfert des sommes suivantes :

- Somme de 30 000 \$ en provenance du poste Enl. débitmètre (02-32007-641) vers le poste Entretien véhicule (02-32000-525);
- Somme de 4 000 \$ en provenance du poste Ent. Réseau – égout sanitaire (02-41520-521) vers le poste Ent. Et rep. – bassins TEU (02-41400-521);
- Somme de 5 500 \$ en provenance des postes Skateparc (02-70155-641 et 02-70155-649) vers le poste Autres Services Loisirs (02-70154-499).

« Adopté »

9181-10-24

Autorisation pour le dépôt de denrées non périssables

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Regroupement d'Entraide Social du Témiscamingue permettant d'inviter les citoyens à aller porter des denrées non périssables pour les paniers de Noël directement au bureau municipal de leur municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le Regroupement d'Entraide Social du Témiscamingue à apporter ses bacs pour la cueillette de denrées non périssables au bureau municipal de Lorrainville.

« Adopté »

9182-10-24

Autorisation de déposer une demande de contingent pour la coupe de bois

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite faire la coupe de bois dans certains secteurs de sa municipalité;

ATTENDU QUE pour faire une coupe de bois, une demande de contingent doit être faite auprès du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT);

EN CONSÉQUENCE,



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière à déposer une demande de contingent auprès au SPBAT pour les lots suivants :

- 3 100 692
- 3 100 690
- 3 100 600
- 3 100 987
- 3 100 687
- 3 474 869

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière à signer tous les documents afférents à la demande;

« Adopté »

9183-10-24

Adoption de programmes en matière de prévention et de sécurité incendie

ATTENDU QUE le Schéma révisé de couverture de risque incendie de la MRC de Témiscamingue (ci-après le « schéma ») prévoit des objectifs liés, notamment, à la prévention et à la sécurité incendie qui requièrent l'adoption de certains programmes afin d'assurer l'atteinte de ces objectifs;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de renouvellement du schéma, les municipalités et la Régie doivent adopter et mettre en place les différents programmes ainsi requis en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les autorités de la RISIT recommandent aux municipalités locales participantes l'adoption des programmes suivants, qui sont déposés au conseil municipal, en matière de prévention et sécurité incendie :

1. Programme de mise à jour de la réglementation municipale en sécurité incendie ;
2. Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée ;
3. Programme d'inspection périodique des risques plus élevés ;
4. Programme d'activités de sensibilisation du public ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte les quatre programmes ci-haut mentionnés déposés au conseil municipal et qui ont été recommandés par la RISIT.



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville transmet la présente résolution sans délai à la RISIT pour les fins d'un suivi approprié auprès de la MRC de Témiscamingue.

« Adopté »

9184-10-24

Autoriser la programmation du marché de Noël 2024

ATTENDU QUE le Comité du Marché de Noël souhaite organiser au Centre Richelieu, son marché de Noël les 16 et 17 novembre, avec la présence du Père Noël;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'événement du Marché de Noël et le Père Noël tel que proposée les 16 et 17 novembre 2024 ;

« Adopté »

9185-10-24

Autorisation de déposer une demande dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet – Projets spéciaux 2024-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite bonifier les services offerts à la population et stimuler l'achalandage de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE l'ajout d'un café-bistro au sein de la bibliothèque favoriserait non seulement une meilleure fréquentation des lieux, mais également l'amélioration de l'offre de services en proposant des repas le midi, petites bouchées et pâtisseries;

ATTENDU QUE le Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet Projets spéciaux, offre une opportunité de financement pour des initiatives locales visant à améliorer la qualité de vie et à renforcer les infrastructures des municipalités rurales;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité et s'engage à respecter les conditions dudit programme en contrepartie de l'obtention de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet Projets spéciaux pour le



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

projet d'implantation d'un café-restaurant au sein de la bibliothèque municipale;

QUE la municipalité s'engage à respecter les conditions d'admissibilité du programme et à assumer sa part des coûts non couverts par le FRR dans le cadre de ce projet.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale / greffière-trésorière à signer tous les documents afférents à la demande.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a (9) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Lumières de rue
- Réparation Backhoe
- Rencontre publique avant Noël
- Circulation pour le nouveau CPE
- Coupe de bois

La période de questions commence à 20 h 52 pour se terminer à 21 h 03.

9186-10-24

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 04.

« Adopté »

 Jean Martineau Maire trésorière	 Edith Lebel Directrice générale/greffière-trésorière
--	---

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »
